

2024 - 23 / 

Envoyé en préfecture le 16/04/2024  
 Reçu en préfecture le 16/04/2024  
 Publié le  
 ID : 074-217400316-20240328-D2024\_23AR-DE



Ville de Beaumont		
Tout mois ou semaine commencé est dû		
Occupations liées à une activité commerciale		
Mode d'occupation	Unité	Redevance
Vente au déballage (sauf denrées alimentaires)	mois	30€
Terrasse de café, restaurant sans aménagement fixe	mois	1€/m²
Cirque / guignol et spectacle itinérant	Installation /mois	50€
Commerce alimentaire ambulant (camion restauration, vente de denrées alimentaires – sauf marché municipal)	mois	50€ par mois (pour une (1) installation journalière dans la semaine) 20€ pour un stationnement exceptionnel Gratuit si demande expresse de la mairie pour une manifestation communale
Panneaux publicitaires / Bungalows de vente d'opérations immobilières	mois	500€ par mois, au prorata du temps d'occupation
Concessionnaire et garage automobile	m²/mois	4 € surface occupée par les véhicules sur le domaine public, à partir d'1,50m du fil d'eau
Droits de voirie		
Mode d'occupation	Unité	Redevance
Occupation du sol délimitée par une palissade de chantier ou tout autre dispositif, posé ou scellé, y compris stationnement de baraqués de chantier, bungalows, tentes...	m²/mois	4 €
Occupation du sol pour dépôt de matériaux sans palissades	m²/semaine	6 € (1 jour franc gratuit)
Echafaudages	ml/mois	15 €
Engin / benne	m² /jour m²/mois	1€ 30€
Grues implantées au sol	m² /jour m²/mois	1€ 30€
Camion grue	jour mois	15€ 450€
Régularisation de l'occupation du domaine public sans autorisation	arrêté	150 € (en plus de la redevance normalement due)
Astreinte financière lors de procédure pénale en matière voirie, environnement, urbanisme	jour	150 €